



MOTO TT CHATEAU LONDON (C3070)

MANGIN GERARD
2 PLACE DE L'HOTEL DE VILLE
MAIRIE
77570 CHATEAU-LONDON

Paris, le mardi 20 mai 2025

Monsieur le Président,

Nous vous informons qu'après étude de votre dossier concernant l'organisation de la épreuve citée ci-dessous, la Fédération Française de Motocyclisme vous a délivré le visa d'organisation N°: 25/0525

Numéro de la épreuve

764

Club organisateur	:	MOTO TT CHATEAU LONDON (LIGUE N°03)		
Discipline	:	MOTOCROSS		
Spécialité	:	COURSE SUR PRAIRIE		
Capacité	:	NATIONALE		
Type du championnat	:	COURSE SUR PRAIRIE - NATIONALE		
Date de début	:	11/10/2025	Date de fin :	12/10/2025
Lieu	:	CHATEAU LONDON (D77)		
Nom de la épreuve	:	COURSE SUR PRAIRIE TROPHE GARY LUQUAND		

Nous vous rappelons en outre que le visa de cette épreuve vous est délivré sous réserve que :

- Le contrat d'assurance souscrit pour la épreuve soit conforme à la législation actuellement en vigueur ;
- Le site de pratique, si nécessaire, ait été visité et homologué/agréé par les autorités compétentes ;
- Vous obteniez des pouvoirs publics les autorisations administratives nécessaires conformément à la législation actuellement en vigueur ;
- Vous respectiez les règlements imposés par la FFM, la FIM et la FIM Europe ;
- Les officiels soient en possession de leur licence valide et titulaire de la qualification requise

Nous vous rappelons que le jour de la épreuve, les participants et les officiels doivent présenter leur licence valable pour l'année en cours. Après la épreuve, vous devrez nous renvoyer par l'intermédiaire de votre Ligue régionale, le rapport de clôture dûment complété en deux exemplaires.

Vous souhaitant pour votre épreuve une totale réussite, nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos salutations sportives.

Direction des sports et de la réglementation



Copie LIGUE ILE DE FRANCE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.com

ffmoto.org



VISA D'ORGANISATION